



Loi Eckert

Statistiques annuelles 2023

Dans le cadre de l'obligation d'information publique résultant des dispositions de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 (L 312-19 code monétaire et financier) et du décret n° 2015-1092 du 28 août 2015 (R 312-21 code monétaire et financier) relatifs aux comptes bancaires inactifs (réglementations plus connues sous les termes génériques « Loi Eckert »), CACEIS Bank (France) a recensé, au 31 décembre 2023, les comptes inactifs suivants :

	Nombre de comptes	Montant total des dépôts et avoirs
Comptes inactifs tenus dans nos livres au 31/12/2023	0	0
Comptes inactifs transférés à la Caisse des dépôts et Consignations en 2023	2	124.894,56 €